

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Boris Calame, Jean-Michel Bugnion, Sarah Klopmann, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, Emilie Flamand-Lew, François Lefort

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2015

Projet de loi

modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (B 5 22) (*Réduisons les risques financiers de la CPEG*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, du 14 septembre 2012, est modifiée comme suit :

Art. 36, al. 2 (nouveau)

² Les investissements dans les entreprises principalement actives dans la prospection, l'extraction, la transformation ou la distribution d'énergie fossile sont proscrits.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

En 2010, dans le cadre de l'accord de Cancun, les gouvernements ont confirmé que les émissions de gaz à effet de serre devraient être réduites de sorte à éviter une hausse de la température de plus de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Dans ce cadre, un « budget carbone » a été articulé : selon le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), il ne faudra pas brûler plus de 1000 gigatonnes de 2000 à 2100 pour avoir deux chances sur trois de rester en-dessous du seuil des 2°C. Les réserves en énergie fossile actuellement connues sont près de trois fois supérieures à ce chiffre et devront donc rester en grande partie dans le sol.

Ce début décembre, les Etats se retrouveront à Paris dans le cadre de la Conférence mondiale sur le climat (COP21), afin de signer un accord contraignant qui permettra de respecter le seuil des 2°C à ne pas dépasser. S'il est possible que les Etats ne signe pas un tel texte en décembre, il est hautement probable que ce sera le cas dans les années à venir. **Dès lors, le « risque carbone »¹ est immense, puisque la valorisation boursière des sociétés cotées du secteur des énergies fossiles chutera avec l'instauration d'une taxation ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre.** Plus qu'un simple risque, une « bulle carbone » menace donc la finance mondiale². Dans ce contexte, les investissements dans l'énergie fossile risquent de devenir des actifs bloqués : ils ne seront plus en mesure de générer un rendement avant la fin de leur durée de vie économique. L'argent qui sera injecté dans le secteur de l'énergie fossile dans les dix prochaines années, estimé à 6000 milliards de dollars, pourrait être simplement perdu.

¹ Le « risque carbone » est un concept lancé par l'organisation Carbon Tracker Initiative. Il suppose que la valeur boursière des entreprises directement liées à l'énergie fossile (secteur du pétrole et du charbon en tête) diminuera drastiquement quand elles seront dans l'impossibilité de continuer leurs activités carbo-intensives, par exemple dans le cas où les régulations imposeront un montant maximum d'émissions de gaz à effet de serre compatible avec deux degrés de réchauffement climatique.

² Dans le domaine financier, une bulle correspond à un niveau des cours d'échanges excessif par rapport à la valeur financière intrinsèque des biens.

Le désinvestissement de l'énergie fossile sur la scène internationale

Forts de ce constat, de nombreux analystes financiers tirent la sonnette d'alarme. HSBC a par exemple révélé que la valorisation boursière des sociétés actives dans l'énergie fossile pourrait être réduite de 40 à 60% dans un scénario de faibles émissions. Citi, Goldman Sachs et Standard & Poor's ont tous alerté sur les risques économiques que constituent, de plus en plus, les investissements dans l'énergie fossile. Le conseiller en investissement Kepler Cheuvreux a démontré que les pires projets pour le climat sont également ceux qui ont le plus grand risque de devenir les premiers actifs bloqués, même sans accord contraignant sur le climat, car leurs coûts sont très élevés. Les dirigeants de la Banque mondiale et de la Banque d'Angleterre ont également prévenu qu'en cas d'action déterminée contre le changement climatique, de nombreuses réserves de combustibles fossiles pourraient perdre toute valeur.

Les institutions internationales appellent également au changement pour prévenir la catastrophe. En octobre 2013, Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), a invité les gouvernements à agir pour éviter d'avoir à choisir entre « une planète bloquée et des actifs bloqués ». En décembre 2014, lors de la Conférence climatique de Lima, les Etats se sont accordés sur une résolution³ visant la suppression progressive des investissements intensifs en carbone et les subventions aux énergies fossiles. Les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G20 ont demandé en avril de cette année au Conseil de stabilité financière (FSB) de travailler sur l'intégration du risque climat dans les pratiques du secteur financier.

Les déclarations des dirigeants d'institutions bancaires et internationales ne tombent pas du ciel ; elles s'appuient sur les cours de la Bourse, éloquentes : depuis 2011, les actions des entreprises d'extraction du charbon ont perdu, en moyenne, la moitié de leur valeur. Suite à la chute de 50% des cours du pétrole et du gaz depuis la mi-2014, les titres des majors du pétrole ont perdu de 20 à 30% de leur valeur.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 400 fondations philanthropiques, institutions religieuses, collectivités publiques et institutions académiques ont annoncé désinvestir des énergies fossiles. Parmi les organisations les plus emblématiques figurent le fond des frères Rockefeller, une fondation charitable états-unienne bâtie sur une célèbre

³ <http://www.monbiot.com/2015/03/10/applauding-themselves-to-death/> (article paru le 11 mars 2015 dans le journal *The Guardian* en anglais ainsi que dans le numéro 55 d'août 2015 de la *Revue durable*).

fortune acquise dans le pétrole ! Mentionnons également le fonds national de Norvège, le groupe de média The Guardian, l'assureur Axa et la capitale norvégienne. En outre, deux initiatives volontaires, la « Coalition pour la décarbonisation des portefeuilles »⁴ et l' « Engagement de Montréal »⁵ sur le carbone invitent respectivement à réduire l'emprunte carbone de 100 milliards de dollars d'investissements et à divulguer l'empreinte carbone de leurs investissements d'ici décembre 2015.

Le désinvestissement de l'énergie fossile en Suisse

En Suisse, à ce jour, les groupes ayant désinvesti se comptent sur les doigts d'une main. En juin 2015, plus du 80% de la population grisonne a plébiscité une modification constitutionnelle⁶ demandant que le canton et les entreprises publiques renoncent à tout investissement dans les centrales à charbon. Dans le canton de Berne, une Motion⁷ a été déposée en septembre 2014 pour faire la lumière sur les investissements directs du canton dans le secteur des énergies fossiles et pour réfléchir à son retrait dudit secteur.

Au niveau fédéral, trois motions et deux interpellations⁸ ont été déposées depuis mars 2014 pour demander notamment le désinvestissement du secteur des énergies fossiles de la Banque nationale suisse (BNS), de la Suva, de l'AVS et des institutions de prévoyance professionnelle. Ces textes n'ont pas encore été traités par les Chambres fédérales mais le Conseil fédéral leur conseille de rejeter les trois motions.

Le manque de réactivité des entités publiques comme privées est flagrant, alors que la Suisse est particulièrement concernée par le « risque carbone » : Crédit Suisse et UBS figurent respectivement en douzième et treizième places mondiales des banques qui investissent le plus dans l'industrie du charbon. Une étude⁹ indique que les portefeuilles d'avoirs de six grands assureurs suisses induisent neuf fois les émissions directes de CO2 du pays.

⁴ <http://unepfi.org/pdc/>

⁵ <http://montrealpledge.org/>

⁶ http://www.gr.ch/DE/institutionen/parlament/protokolle/2015/Februar/08_KV_83a.pdf

⁷ <http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaeft.gid-7246709bb7694d548d2f3d6828a29107.html>

⁸ Ces textes sont mentionnés à la page 37 du numéro 55 de la Revue durable (août 2015).

⁹ http://www.actares.ch/download/140516_ACTARES_assurances_investissements.pdf

En outre, le Conseil fédéral estime¹⁰ à 11 milliards de francs les avoirs des fonds de pension suisses placés directement dans les énergies fossiles.

Une étude¹¹ de l'OFEV qui vient de paraître a calculé les émissions de gaz à effet de serre que génèrent les investissements des 100 plus grands fonds en actions de Suisse, les fonds en actions des banques d'importance systémique ainsi que les portefeuilles d'actions d'un groupe choisi de caisses de pension. Les résultats révèlent que le marché suisse des fonds en actions finance des émissions de 52,2 millions de tonnes d'équivalents-CO₂ à l'étranger, ce qui correspond aux émissions générées par la Suisse en 2013. Si le prix de ces émissions venait à augmenter, les coûts pourraient varier entre 1 et 6,75 milliards de francs. Si les caisses de pension devaient supporter leurs coûts, cela correspondrait dans le scénario haut à environ un cinquième des rentes de vieillesse annuelles actuellement versées ! Le risque potentiel est donc énorme.

Désinvestir rapidement des énergies fossiles est nécessaire, et c'est avantageux. Selon les analystes de MSCI, la société qui gère le principal indice boursier mondial utilisé par plus de 6000 fonds de pension, les investisseurs qui auraient désinvesti du fossile auraient réalisé une performance annuelle de 13% depuis 2010, contre 11,8% pour les investisseurs arrimés aux indices mondiaux ordinaires. Proche de chez nous, la Fondation Ethos a lancé à la mi-octobre un nouveau fonds d'investissement décarbonné¹² à disposition des institutions intéressées.

Désinvestir de l'énergie fossile à Genève

La « bulle carbone » menace la place financière mondiale. Si nous recentrons le débat à notre région, la situation des caisses de pension genevoises est particulièrement préoccupante. Il s'agit aujourd'hui de désinvestir, dans les plus brefs délais, nos caisses de pension du domaine des énergies fossiles, afin d'assurer nos rentes et celles de nos aîné-e-s. L'Etat de Genève se doit de tracer la voie, pour démontrer par l'exemple aux autres institutions que ce désinvestissement est nécessaire et avantageux. La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) doit faire le premier pas et se distancer de ce secteur peu lucratif, dépassé et menaçant les retraites.

¹⁰ Réponse du Conseil fédéral du 28 mai 2014 à la motion 14.3123 de Barbara Gysi : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143123

¹¹ <http://www.bafu.admin.ch/klima/03449/12696/index.html?lang=fr&msg-id=59285>

¹² http://www.ethosfund.ch/upload/price/f20f_Equities_Sustainable_World_ex_CH.pdf

Il est important de mentionner que l'article 36 de la LCPEG¹³ vise déjà la sécurité des placements : « La fortune de la Caisse est placée de manière à garantir la sécurité des placements, à obtenir un rendement correspondant au moins au taux technique ainsi qu'une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles en liquidités ». L'ajout de l'alinéa 2 permet de préciser cette exigence : elle fournit une limite claire en termes de risques, sans toutefois enlever toute marge de manœuvre à la CPEG.

La constitution de la République et canton de Genève

Notre constitution (Cst-GE - A 2 00) nous oblige aussi à mettre à jour la loi qui régit la CPEG. En effet, sous son article 167 et son alinéa 1, il est dit que « La politique énergétique de l'Etat est fondée sur les principes suivants : un approvisionnement en énergies (let a); la réalisation d'économies d'énergie (let b); le développement prioritaire des énergies renouvelables et indigènes (let. c); le respect de l'environnement (let. d) et l'encouragement de la recherche dans ces domaines (let e) ». De plus, l'alinéa 2 précise que « Les collectivités et institutions publiques sont liées par les objectifs de la présente section, notamment pour leurs investissements et dans l'utilisation de leurs droits sociaux. ».

Dans un souci de prendre le train du désinvestissement en marche et de figurer parmi les collectivités publiques soucieuses de la pérennité de financement des retraites de ses collaboratrices et collaborateurs, mais aussi pour éviter une recapitalisation récurrente de ses caisses de pension et respecter la constitution de la République et canton de Genève, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à ce projet de loi.

¹³ <http://www.ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10847.pdf>